



**Syndicat des Employés et Cadres C.G.T. - FORCE OUVRIERE  
des Organismes de Sécurité Sociale et Allocations Familiales de Paris**

-Affilié à la Chambre Syndicale-

Section Syndicale de la C.P.A.M de PARIS

17/21, rue Georges Auric 75019 PARIS Tél. 01.53.38.73.70

Tél. / Répondeur : 01.53.38.73.69

Février 2021

# in **FO** rmations

## Edito

Depuis bientôt un an, voilà nos existences chamboulées. Nous nous retrouvons en confinement permanent depuis près d'un an car confinement ou couvre-feu c'est : « *bosse et rentre chez toi ou bosse et reste chez toi pour les télétravailleurs.* »

Cette crise a montré les dégâts causés par les Gouvernements successifs, qui, voyant la santé comme un coût ont, à coup de réformes, réduit les recherches, durci le numerus clausus, fermé les lits d'hôpitaux par milliers.

Et le gouvernement actuel refusant de répondre aux revendications légitimes de l'ensemble des travailleurs utilise la crise du « COVID » pour continuer les tentatives de remise en cause de nos droits et acquis.

En effet, ils continuent et rien n'est épargné. Remise en cause de l'école avec la poursuite dans leur tentative de supprimer le bac, la contre-réforme des retraites étant toujours dans les tuyaux...

Mais la résistance s'organise et le 26 janvier dernier de nombreux enseignants étaient en grève et manifestation pour réclamer les moyens d'enseigner correctement et le maintien du bac tel que nous l'avons connu.

Et sur la santé ont-ils retenu la leçon? Non et ils poursuivent leur plan de destruction de l'hôpital, notamment en voulant fusionner les hôpitaux de Beaujon et Bichat!!! Et pour pouvoir avancer, essaient de nous censurer au travers leur projet de loi dite de « Sécurité globale. »

Nous n'acceptons pas cette situation et nous vous invitons à signer massivement la pétition pour le maintien de ces hôpitaux!

<https://www.change.org/p/personnels-de-l-h%C3%B4pital-beaujon-lettre-ouverte-des-personnels-de-l-h%C3%B4pital-beaujon-ap-hp>

**La période est compliquée mais vous n'êtes pas seuls et ce bulletin permet d'échanger entre nous!**

**En 2021, comme d'habitude pour FO,  
votre voix sera la nôtre!**

### **NOUVEAU !!! Vous pouvez retrouver nos tracts en ligne et sur les réseaux sociaux:**

2020 a été mouvementée... La Chambre syndicale a considéré qu'il fallait renforcer nos modes de communication car avec les collègues en télétravail, les restrictions dans les tournées syndicales... il était vital de nous déployer afin de pouvoir maintenir le lien en toute circonstance. Maintenir le lien c'est aussi voir ce qui se passe dans les autres organismes car la Chambre c'est la représentation FO de toutes les branches (CAF, CPAM, CRAMIF, URSSAF, DRSM mais aussi les Caisses nationales) en Ile de France !

Vous pouvez nous suivre sur notre page WEB : <https://fo-chambre-syndicale-secuidf.fr/>

Mais aussi sur notre page FACEBOOK : <https://www.facebook.com/fochambresyndicale.secuidf/>

Et notre page TWITTER : <https://twitter.com/ChambreFo>

### **Information Salaires:**

Le 21 janvier 2021, les Fédérations syndicales FO, CGT, CFTC, CFE-CGC et SUD ont adressé au ministre VERAN une demande d'entrevue dans le but de débloquer la situation sur les salaires. (Lettre commune consultable sur Pan'AM et sur notre site internet)

# Flash InFO de la CPAM de PARIS



## Négociations en cours

### Horaires Variables

Le 20 janvier, les organisations syndicales ont été convoquées à une seconde réunion de négociations sur « *la rénovation des horaires variables à la CPAM de PARIS* »,

**Force Ouvrière** est intervenu sur l'ensemble des thématiques (horaire maximal de travail, amplitude des plages fixes et mobiles, effacement des plages fixes, report de temps), également sur le fait que des cadres ne peuvent pas effacer et font de longues journées. La direction a entendu cette problématique et s'engage à ce que les cadres puissent bénéficier réellement des horaires variables.

N'oublions pas les « *oubliés* » de la CPAM de PARIS : les services avec permanences (Accueils physiques et téléphonique).  
**SEUL FO EST INTERVENU SUR CE SUJET.**

Les négociations sont toujours en cours....

Prochaine échéance: vendredi 12 février 2021...

### Télétravail

Mercredi 27 janvier, les organisations syndicales ont de nouveau été convoquées à une réunion de négociations sur le thème du Télétravail.

La Direction a enfin communiqué un premier projet de protocole que notre organisation syndicale demande depuis le début .

**Pour FO**, le futur protocole télétravail ne pourra que reprendre et améliorer le protocole d'accord national (signé par notre Fédération) .

Nous reviendrons vers vous à l'issue des échanges.

Prochaine échéance: le 10 février 2021.

### Négociations: faites-nous remonter vos avis.

Parce que ces sujets nous concernent tous, n'hésitez pas à nous faire part de votre avis lorsque nous passons vous voir dans les services ou par tout autres moyens de communication pour les collègues en télétravail 5j/5.



### Budget Convivialité 2020

Lors de la commission de traitement des réclamations de janvier 2021, la Direction a indiqué à FO que le budget convivialité 2020 a été purement et simplement supprimé. Nous avons sollicité l'ensemble des syndicats de la CPAM afin d'écrire ensemble au Directeur général pour le maintien et le report du budget sur l'enveloppe 2021. Un courrier FO, CFDT, CFE-CGC, SUD et CGT a été adressé à Pierre ALBERTINI le 25 janvier 2021. Le 29 janvier, le Directeur général confirme le non-report de la somme pour raisons budgétaire mais indique: « *Toutefois, je m'engage à prendre en considération l'absence de dépense à ce titre l'année dernière pour déterminer le niveau de la participation de l'employeur au financement de ces initiatives, dès qu'elles pourront de nouveau se concrétiser.* »

### Horaires des Centres de Santé dentaire :

#### FO demande l'ouverture de négociations.

Depuis que nos collègues des CSD ont intégré le COP (devenu CDOP), nos collègues des centres de santé dentaire sont confrontés à une situation inédite.

En effet, selon que vous soyez affectés à Réaumur ou au CDOP, les horaires de travail ne sont pas les mêmes. C'est comme si nos collègues de l'accueil physique avaient des horaires de travail différents selon qu'ils travaillent à Flandre ou à Plaisance.

FO est intervenu sur le sujet en Assemblée plénière du CSE le 26 janvier et le même jour notre section syndicale a déposé une demande officielle d'ouverture de négociations sur la base d'une extension du protocole applicable au COP à l'ensemble des collègues des CSD.

### Prime COVID non-versée au personnel soignant : Nous attendons la réponse du Directeur général

Lors du Conseil de la CPAM du 16 décembre 2020, le représentant du personnel au Conseil FO a interpellé le Directeur général par le biais d'une intervention afin qu'il régularise nos collègues soignants qui n'ont pas perçu la prime COVID au motif qu'il leur manquait une journée de travail ou qu'ils aidaient l'ARS via la réserve sanitaire.

Depuis, FO n'a pas eu de réponse à la demande de verser la prime à nos collègues qui n'ont pas hésité à répondre à l'appel au volontariat pour continuer de s'occuper de la patientèle.

**Monsieur le Directeur général, nos soignants sont aussi en première ligne, ils méritent leur prime COVID.**



## FOire Aux Questions (FAQ)

Nous sommes régulièrement sollicité par les collègues sur diverses sujets. Nous avons pris la décision de vous communiquer les questions-réponses car cela peut être utile à tous :). Ci-dessous la première sélection.

N'hésitez pas à nous envoyer vos questions sur notre messagerie [fo-cpam-paris@laposte.net](mailto:fo-cpam-paris@laposte.net)

### Couvre-Feu et attestation:

**Question:** « *je travaille sur site. Ai-je le droit d'avoir une attestation?* »

**Réponse:** Oui , vous avez le droit d'obtenir une attestation. »

### Permanences d'accueil et contrainte de garde d'enfants du fait du couvre-feu:

**Question:** « *La mairie m'annonce que l'accueil périscolaire ferme à 17h suite aux annonces de couvre-feu: quelles sont les dispositions qui existent à la CPAM?* »

**Réponse de la direction:** « les salariés soumis à une obligation de permanence et qui se trouveraient en difficulté pour garder ou faire garder leur enfant le soir peuvent, comme c'est le cas habituellement, se rapprocher de leurs managers pour examiner avec eux les modalités d'un aménagement temporaire de leur permanence. »

### Dérogation maternité

**Question :** « *Je bénéficie d'une dérogation d'horaire au titre de la maternité (je prends 45 minutes tous les après-midi) . Puis-je récupérer ces 45 minutes si je pose une demi-journée de congés l'après-midi ?* »

**Réponse:** La dérogation horaire de 45 minutes est accordée soit le matin, soit le soir. Par conséquent, la salariée qui choisit de prendre cette dérogation les après-midis travaillés, ne pourra pas en bénéficier lorsqu'elle pose une demi-journée de congé l'après-midi

### Il ne faut jamais dire : fontaine, je ne boirai pas de ton eau...

**Question:** « *les fontaines à eau refunctionaliseront-elles un jour?* »

**Réponse:** Nous allons enfin avoir de nouvelles fontaines à eau qui seront déployées progressivement sur l'ensemble des sites courant 1er trimestre 2021.

Espérons que cela sera bien le cas car une canicule ça va mais deux sans fontaine bonjour les dégâts !!

### Action Logement:

**Question:** « *Concernant le site « Action logement», vu les nombreuses difficultés rencontrées concernant la connexion, l'enregistrement des données personnelles et mettre en ligne les pièces jointes...Lorsqu'on contacte la plateforme on nous dit de patienter...Résultat cela fait des mois que l'on patiente pour rien !* »

**Réponse de la direction:** Pour pallier ces difficultés techniques, AL a mis en place une plateforme téléphonique au : 0970 800 800 (disponible de 9h00 à 17h30 du lundi au vendredi ou via un formulaire de contact (information sur l'intranet). Cependant, les difficultés persistantes de connexion ou d'enregistrement sur la plateforme ALIN doivent être signalées au service Action Sociale et télétravail qui remonte ces dysfonctionnements à Action Logement. Les agents en grandes difficultés doivent saisir l'assistante sociale qui est en lien avec le service social d'Action logement. »

## Billet d'humeur : SOS d'un télétravailleur en détresse!

Comme un soldat sans chef et un général sans troupe voilà comment se sont sentis les agents et leur responsable lorsque la pandémie les a contraints à n'utiliser que le télétravail.

En effet du jour au lendemain des collègues ont été amenés à faire du télétravail 5 jours sur 5 et pour la plupart sans avoir aucune expérience du télétravail !

Ils ont été ainsi livrés à eux même, après avoir été chercher en catastrophe : leur PC et leurs 2 écrans sur leur site de travail. Puis en ayant réussi plus ou moins à aménager un endroit pour travailler (caser les 2 écrans et la tour) ils ont débuté leur activité mais cette fois sans aide possible puisque seuls.

De même les managers ont dû revoir leur façon de faire puisque tout se passait à distance... les formations pour gérer le management à distance commençant à être effectué que tardivement... sous la forme de « webinaires »(formation en ligne)...

Le télétravail est loin d'être une chose innée et c'est pour cela qu'il est primordial que l'intégralité du protocole national sur le travail à distance soit repris dans le protocole de la CPAM car un volet formation est prévu.

Pour FO, il est important que le télétravail soit sur la base du volontariat et qu'un suivi soit effectif pour accompagner les agents employés et cadres.

**N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des réactions sur le sujet ou souhaitez qu'on aborde certaines thématiques dans notre prochain bulletin.**

## Bulletin d'accueil FO

La période actuelle est compliquée pour certains et on ne pense pas forcément à contacter le syndicat quand on a des questions en terme de droits ou compréhension de la Convention collective.

Mais il est un livret qui existe toujours et qu'il ne faut pas hésiter à demander: **le livret d'accueil FO.**

Dans ce petit livret régulièrement mis à jour, nous avons condensé les principaux droits auxquels vous pouvez prétendre.

Celui-ci subit un petit rafraîchissement donc n'hésitez pas à le réserver auprès de nous afin que nous puissions vous le communiquer .

**Car c'est en connaissant ses droits qu'on peut défendre les revendications!**

Nous avons aussi à disposition des livrets sur l'histoire de notre CCN ou des conseils sur l'histoire de la Sécu et l'importance de préserver ce formidable acquis de la classe ouvrière!

# En nous organisant nous serons plus forts

# Rejoignez Force Ouvrière !



## Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Service :

téléphone :

A remettre à un délégué FO ou à envoyer sur notre boîte mail fo-cpam-paris@laposte.net